Documentation professionnelle

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **86 (1957)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Documentation professionnelle

Dans un précédent article (N° 14, 1956), nous avons tenté de justifier le choix d'une Orientation professionnelle non directive, fondée sur la liberté individuelle et impliquant, par absolue nécessité, une information préalable sur les métiers et les conditions de travail, information que l'Ecole est sollicitée d'apporter aux élèves des classes supérieures des garçons et des filles.

La mise au point du contenu, de la durée et de la méthodologie de cette information professionnelle dans le cadre scolaire ne s'effectuera qu'après l'essai, actuellement en cours, du nouveau plan d'études. Le programme projeté ne saurait dès lors être exposé avec toutes les précisions désirables dans le présent *Bulletin*. Toutefois l'Orientation professionnelle pense être utile sans plus de retard aux élèves qui seront émancipés cette année, en remettant aux maîtres et maîtresses, dès maintenant et au fur et à mesure des parutions, la documentation professionnelle nécessaire.

Ainsi chaque cours supérieur pourra constituer progressivement une *bibliothèque d'information professionnelle*, dans laquelle nous proposons de faire entrer :

a) *Les ouvrages fondamentaux suivants :*

James Schwaar :	*Professions de chez nous, carrières masculines*	Fr.	1.50
James Schwaar :	*Professions de chez nous, carrières féminines* . . . . . (Edition Office cantonal d'orientation professionnelle, Lausanne)	»	1.50

ou leur réplique en langue allemande :

Fd Böhny :	*Verzeichnis der Berufe für Knaben*	Fr.	1.—
Fd Böhny :	*Verzeichnis der Berufe für Mädchen* (Edition Städtische Berufsberatung Zürich.)	»	1.—

Chacun de ces opuscules constitue un aide-mémoire contenant un répertoire des professions de chez nous, avec notice sur leurs caractéristiques et l'indication des aptitudes exigées et de la durée de l'apprentissage. Il serait hautement souhaitable que chaque Bibliothèque scolaire en possédât deux exemplaires au moins, dont l'un resterait toujours à la disposition du maître et dont les autres seraient destinés à être remis en prêt aux élèves pour consultation.

b) *Quelques autres ouvrages d'information ou de lecture:*

James SCHWAAR :	*Professions de chez nous, carrières libérales* . . . . . (Chez l'auteur, Ch. Fleurettes 36, Lausanne.)	Fr.	1.80
James Schwaar :	*Nos outils*, 92 pages . . . . . Ed. de La Baconnière S. A., Boudry ou chez l'auteur.)	»	4.50
James Schwaar :	*Au seuil de la vie active* (lectures), 176 pages . . . . . (Ed. Payot, Lausanne.)	»	4.70
L. Mounier :	*Mon avenir — Voyage au pays des métiers*, 128 pages . . . . . (Editions ouvrières, avenue Sœur-Rosalie 12, Paris 8e.)	»	
C.-F. Landry :	*La ronde des métiers*, 270 pages avec 30 photos de l'auteur. (Ed. Eglise nationale vaudoise.)		
Nestlé :	*La ronde des métiers* (album de collections)		
ou en allemand :			
K. Koch :	*Euer Sohn, euere Tochter vor der Berufswahl*.	»	1.40
A. Münch :	*Die Berufswahl unserer Knaben* .	»	1.10
R. Neuenschwander :	*Die Berufswahl unserer Mädchen* .	»	1.10
H. Schaeffer :	*Vor mir die Welt*.	»	6.50
Ch. Schaer :	*Charlie der Lehrbueb*	»	10.—

Ces derniers volumes en langue allemande peuvent être obtenus auprès du Secrétariat central de l'Association suisse pour l'Orientation professionnelle et la Protection des apprentis (ASOPPA), Zurich.

c) *Quelques monographies professionnelles* que les maîtres et maîtresses pourront choisir, selon les besoins et les intérêts des enfants, dans la liste des publications de l'Association suisse, feuille jaune encartée dans le présent numéro expressément à cette intention. Les maîtres voudront bien prendre la peine de la conserver. Ces monographies, chacune relative à un métier particulier, comportent une description illustrée du métier en question, un aperçu historique, les conditions actuelles de formation professionnelle, les perspectives d'avenir, etc. Elles constituent des documents très précieux, dont toutes les classes devraient posséder au moins un exemplaire, afin que les grands garçons et grandes filles puissent en prendre connaissance avant de fixer définitivement leur choix professionnel.

Celles qui peuvent être obtenues *gratuitement* seront remises directement aux maîtres et maîtresses par l'Office régional d'orien-

tation professionnelle. Deux opuscules sont d'ailleurs en voie de distribution actuellement, l'un concernant le métier de boucher, l'autre intéressant treize métiers de la construction et intitulé *Jeunes gens, apprenez un métier du bâtiment.* Cette dernière plaquette, extrêmement bien imprimée et illustrée, est en fait la reprise de l'original publié par la Fédération vaudoise des entrepreneurs, avec modification du frontispice et de quelques textes pour en faire un document fribourgeois. L'Orientation professionnelle dispose d'autant d'exemplaires qu'il y a d'élèves à émanciper. Elle est destinée à être *lue* par ces derniers et à être *conservée* ensuite précieusement pour les années futures dans la Bibliothèque scolaire.

Pour les *autres ouvrages* signalés plus haut et les monographies figurant dans la liste des publications de l'Association suisse, *les maîtres et maîtresses voudront bien passer leurs commandes le plus tôt possible directement à l'Office régional d'orientation professionnelle.* Nous pensons que les communes, par ailleurs de plus en plus intéressées à l'avenir professionnel de notre jeunesse, ne feront aucune difficulté pour couvrir la dépense. Si tel n'était pas le cas, on signalera tout refus à l'Office cantonal d'orientation professionnelle.

Avant l'approbation définitive du plan général d'information professionnelle à l'école par la Direction de l'Instruction publique et l'Inspectorat scolaire, nous nous abstenons de donner aucune autre instruction que celle de faire lire cette documentation et de la considérer comme propriété de la Bibliothèque scolaire, même si elle a été distribuée en plusieurs exemplaires. Nous espérons qu'elle permettra d'enrichir encore l'enseignement aux dernières années et surtout d'aider les élèves à bien choisir leur métier avant de s'en aller, la lanterne bien allumée, sur la route du travail.

Office cantonal d'O. P.
A. Sudan.

Remarque concernant

La fiche scolaire d'O. P.

Les maîtres et maîtresses n'apprécient en général pas beaucoup cette transmission d'informations par le moyen de la fiche. Et cependant nous nous permettons d'insister pour que cette fiche soit soigneusement annotée et qu'elle soit remise dans les délais voulus à l'Office d'orientation professionnelle du district. Peut-être est-il utile de rappeler que ce document est absolument confidentiel, qu'il ne quitte pas l'Office régional et qu'il n'est ainsi destiné à être mis sous les yeux d'aucune autre personne.

Les élèves doivent, de leur côté et avant le maître, indiquer les renseignements qui lui sont précisément demandés, et cela tout aussi soigneusement. Selon l'attitude du maître, ce petit travail sera ou

ne sera pas pris au sérieux. Dans un district, un élève mentionne par exemple qu'il veut devenir pompier et toutes les autres informations sont à l'avenant. En tel cas, ou bien il s'agit d'infantilisme ou bien le maître n'a pas suffisamment attiré l'attention de ses élèves sur l'importance d'un bon choix professionnel.

Nous nous excusons de rappeler à ce propos qu'il convient de créer au préalable une saine inquiétude au sujet du choix d'un métier et d'accorder un temps de réflexion avant l'annotation de la fiche. Un article spécial sera prochainement consacré à cette question.

Remarque concernant

L'enquête sur les jeunes gens libérés en 1957

Les Offices régionaux ont remis à chaque classe supérieure une formule d'enquête sur laquelle les maîtres sont priés de mentionner les noms de leurs élèves à émanciper en 1957, avec indication du choix professionnel provisoire. Cette enquête est importante parce qu'elle doit permettre à l'Orientation professionnelle d'en confronter les résultats avec nos possibilités actuelles de placement en apprentissage. Il ne s'agit pas d'une innovation, mais de l'application de l'art. 36 de la loi sur l'assistance du 17 juillet 1951, dont voici le texte :

« La commune voue un soin tout particulier au placement en apprentissage des jeunes gens indigents ou de condition modeste. »

« Le conseil communal prend contact, à cet effet, avec le Corps enseignant et l'Office d'orientation professionnelle du district.

Le Corps enseignant fournit au conseil communal, à la fin de chaque année scolaire, la liste des adolescents aptes à faire un apprentissage.

Pourquoi ne pas remettre aussi cette liste à l'Office d'orientation professionnelle du district ? C'est ce que nous demandons aux maîtres et maîtresses des cours supérieurs, en les priant de faire preuve de célérité.

A. S.

Jardin scolaire

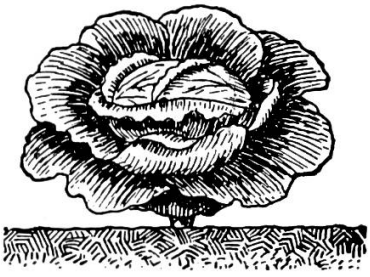

LONZA S. A. BALE

Les maîtres qui cultivent un jardin scolaire avec leur classe recevront gratuitement, sur demande, pour essais de fumure, un petit sac de notre excellent ENGRAIS COMPLET LONZA et une quantité suffisante de COMPOSTO LONZA pour composter les déchets végétaux. Ainsi, les écoliers pourront apprendre à connaître les secrets de la nutrition des plantes cultivées.